



REPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
Commune d'Ascaïn / Azkaingo Herriko Etxea

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du 18 décembre 2025 à 19 heures
2025eko abenduaren 18a, arratsaldeko 19:00ak
Herriko Etxeko Kontseiluko biltzarraren akta

Sommaire / Aipagaiak :

Noms du Président, des membres de l'assemblée délibérante, du secrétaire de séance	2
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 novembre 2025 / 2025eko azaroaren 3ko Herriko Kontseiluaren aktaren onarpena.....	2
2025-60 Révision de l'Autorisation de Programme pour la construction de l'école / Eskola eraikitzeako egitararen eguneratzea	3
2025-61 Décision modificative n°3 du Budget Principal 2025 Commune/2025eko Orokorra Buxetaren 3. erabaki moldatzailea.....	7
2025-62 Décision modificative n°1 du Budget Annexe Zubiondo 2025 /2025eko Zubiondo Eranskin Buxetaren 1. erabaki moldatzailea	9
2025-63 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : promotion interne / Herriko langileen lanpostuen aldaketak : barne mailaz goratzea.....	10
2025-64 Ouverture des crédits d'investissement 2026/2026ko inbertsio kredituen idekitzearen baimena.....	10
2025-65 Participation KORRIKA 24 ^{ème} édition –2026 / 24garren KORRIKAN parte hartzea - 2026	11
2025-66 Diagnostic pastoral : approbation de la feuille de route / Mendi diagnostika : bide orriaren onarpena	11
Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea	13

Noms du Président, des membres de l'assemblée délibérante, du secrétaire de séance

Date de la convocation / Deialdiaren data : 12 décembre 2025 / 2025eko abenduaren 12a

- Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua : 27
- Nombre de présents / Hor zirenak : 18

Président de séance / Biltzarburua

- Jean Louis FOURNIER

Etaient présents / hor izenak

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| · Jean Louis FOURNIER, | · Anita LACARRA, |
| · Frédéric CARRICABURU, | · Murielle LEIZAGOYEN GALARDI |
| · Philippe CELAYA, | · Jean Pierre MOUHICA, |
| · Marie Pierre CLAVENAD, | · Sylvie MULLON, |
| · Francis DOMANGÉ, | · Maddalen NARBAITS FRITSCHI, |
| · Philippe GIRALDI, | · Pascal PEYREBLANQUE, |
| · Marc GRACY, | · Jérémy SAVATIER, |
| · Didier ISASA, | · Ann SIMON, |
| · Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, | · Gorka TABERNA |

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak

- Bénédicte LUBERRIAGA à Jean Pierre MOUHICA
- Laetitia LAC à Jean Louis FOURNIER
- Antoine COGNAUD à Pascal PEYREBLANQUE
- à Anita LACARRA

Absents / hor ez izenak

- Nicolas DANIEL,
- Sébastien GALARD,
- Max-Henri BLOT CHAMPENOIS,
- Xalbat GARAT,
- Thomas OYARZUN,
- Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / Biltzar idazkaria

- Ann SIMON

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 novembre 2025 / 2025eko azaroaren 3ko Herriko Kontseiluaren aktaren onarpena
La délibération est adoptée à l'unanimité

2025-60 Révision de l'Autorisation de Programme pour la construction de l'école / Eskola eraikitzeako egitararen eguneratzea

Mme Clavenad informe que, conformément à l'article R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales, les autorisations de programme (en section d'investissement) et les autorisations d'engagement (en section de fonctionnement), ainsi que leurs révisions éventuelles, sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. La procédure des autorisations de programmes (AP) ou d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) constitue une dérogation au principe d'annualité budgétaire, sachant que l'autorisation de programme ou d'engagement se définit comme la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel d'investissement ou de fonctionnement et les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'exercice. Chaque AP ou AE comporte la réalisation prévisionnelle par exercice budgétaire des crédits de paiement. La Commune d'Ascain a mis en place cette procédure pour une opération inscrite au budget principal : la construction d'une nouvelle école publique.

Au regard du rythme d'avancement de cette opération et de l'évolution du montant prévisionnel, il est proposé au conseil municipal d'ajuster les montants et la répartition pluriannuelle des crédits de paiements, selon le détail figurant dans le tableau ci-après :

En TTC	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL TTC
Dépenses						
Honoraires, études, travaux, mobiliers (chapitre 21 et 23, opération n°67)	105 339	360 677,38	2 764 072,12	2 906 099,21	1 263 341,31	7 399 529,02
Recettes						
Subventions (Dépt64, DETR, DSIL, CAPB)			242 611	568 700,42	587 384,33	1 398 695,75
Dot. Amendes Police				14 601,99		14 601,99
FCTVA		17 279,81	59 165,52	422 257,31	491 227,83	989 930,47
Autofinancement sur fonds propres	105 339	343 397,57	1 462 295,60	400 539,49	184 729,15	2 496 300,81
Autofinancement sur emprunt			1 000 000	1 500 000	-	2 500 000
TOTAL TTC	105 339	360 677,38	2 764 072,12	2 906 099,21	1 263 341,31	7 399 529,02

Discussion :

Mme Clavenad ajoute qu'ils restent dans les prévisions, plus les différents postes qui ont évolué au niveau de la double flux, les retards qui ont engendré des coûts supplémentaires, etc... sachant

que par rapport au tableau qui avait été présenté l'année dernière, ils ont obtenu une subvention supplémentaire de 300 000 € qui fait s'élever le montant total des subventions sur ce projet à près de 1,4 millions €, puis il y a le FCTVA, de l'autofinancement qui est proportionnellement important et un emprunt qui est revu à la baisse par rapport à ce qui était prévu sur l'exercice 2025.

M. Savatier, a déjà une question sur le calendrier, parce qu'au début c'était sûr pour septembre dernier, maintenant ça avait été annoncé pour janvier mais ils voient que ce ne sera pas le cas, est-ce qu'en septembre prochain ce sera fini ?

M. le Maire déclare que oui, initialement, c'était prévu pour la rentrée de septembre, cela n'a pas été possible, loin de là, donc, ils s'étaient reportés jusqu'à la fin de cette année, et comme il le dit, ce n'est pas fini non plus. Il ne donne plus de date, il se dit que pour les vacances soit de février, soit de Pâques, l'école sera en capacité de recevoir les élèves. Les travaux de couverture de toiture, de charpente pour Pyrénées-Charpentes et puis aussi Labastère pour les menuiseries extérieures, ce sont deux entreprises qui les ont 'mis dans la panade', mais surtout Pyrénées-Charpentes. Il semble que depuis quelques semaines, cela reprend, après avoir utilisé tous les moyens qu'ils avaient en leur possession pour les faire avancer, des mises en demeure, des risques de pénalités....

M. Isasa demande s'il n'est pas déjà au plafond.

M. Jolimon précise qu'il y a un plafond de 10 %, ils y sont arrivés mais le CCAG dit qu'on peut ne pas les plafonner à 10 %. Ils organisent cela avec l'avocate.

M. Mouhica, les concernant, ils connaissent les entreprises qui travaillent et qui œuvrent sur ce dossier, ils pensent qu'ils ne sont toujours pas hors eau, hors air.

M. le Maire précise qu'ils seront hors air vendredi.

Pour M. Mouhica, le vrai sujet c'est qu'il y a pas mal de défauts. Ils travaillent au quotidien avec certaines entreprises, c'est très difficile pour eux et c'est le dossier très compliqué pour eux dans le secteur. Eux, ce qu'ils demandent, c'est que ce soit bien fini, d'accord pour les vacances de Pâques, mais il ne voit pas bien l'intérêt. Il faut que cela soit bien, bien fini pour la rentrée prochaine, et que tout ce qui fuit, tout ce qui doit être repris, soit bien repris.

M. Isasa demande si cela se finit en mars-avril, il y a intérêt que l'école publique bascule tout de suite ou pas ?

M. Domangé est d'avis que c'est mieux, ne serait-ce que pour l'installation de l'Ikastola. Il est prévu que l'Ikastola s'installe à la rentrée de 2026 à l'école publique actuelle. Il y aura des travaux mineurs, il faudra voir quand ils auront déménagé, de la peinture, etc... mais pas de gros travaux.

M. Mouhica déclare que certaines entreprises sont un peu désabusées, telles que la peinture, les placo, plomberie, il pense que la maîtrise d'ouvrage aussi, mais il faut pour la suite trouver comment resensibiliser tout le monde, et finir propres. Certains auront à faire, à refaire, et il a bien peur que financièrement, il y ait un impact, certains demanderont des réévaluations. Leur inquiétude, c'est que cela soit fini, bien propre, pour leurs petits Azkaindar. Il y a une perte de motivation, les entreprises partent, doivent revenir, refaire, repeindre, etc... la difficulté c'est d'avoir un bon produit à la fin.

M. le Maire rétorque que c'est leur objectif aussi, il parle quasiment tous les jours avec eux, le maître d'œuvre, il est tout le temps sur les entreprises. Il semble effectivement que là il y ait un regain. Par exemple, Pyrénées-Charpentes envoyait toujours 2 ouvriers ; ces derniers jours, ils étaient 6, cela allait plus vite. Ils ont pris peut-être conscience que ça allait mal tourner pour eux.

M. Mouhica souligne que cette entreprise est 'à la bourre' partout.

M. Jolimon ajoute que, dans le privé, il y a des pénalités plus importantes et il le leur a dit, ils préfèrent aller là-bas, quitte à payer des pénalités. On ne voit pas cela souvent, il a été dans le bâtiment, il en est conscient.

M. Taberna remarque cette entreprise est sur Lourdes, des artisans, il y en a beaucoup ici, c'est une aberration !

M. Jolimon rappelle que c'était un appel d'offres public, et seulement 2 avaient répondu. Et il peut lui assurer qu'avant, il avait appelé les gens d'ici. Avec cette procédure, ils sont obligés de prendre le mieux-disant.

M. Taberna poursuit : cet été ils sont allés à la montagne et ils sont passés devant Pyrénées-Charpentes, entre Lourdes et Pierrefitte...

M. le Maire répète qu'il n'y en avait que 2 qui avaient répondu, ils avaient pourtant sollicité des locaux, mais comme il s'agissait d'une charpente bois et métallique, ils n'ont pas voulu y répondre. Sinon, il y en a beaucoup qui auraient pu candidater à ce lot. Effectivement, depuis, avec les enquêtes qu'ils ont pu faire, ils se sont rendu compte que ce n'était pas une entreprise fiable.

Mme Clavenad se souvient qu'à l'origine, il y avait de bons échos.

M. Jolimon complète : c'est une boîte assez importante, ils avaient de bons échos au début mais là, ils leur disent qu'ils sont débordés, ils préfèrent aller ailleurs que chez nous. Ils ont beau insisté, y compris la maîtrise d'œuvre, mais ils ont du mal.

M. le Maire ajoute que l'école se terminera en début 2026 et ensuite, il est d'accord avec la remarque de M. Mouhica, il ne s'agira pas de recevoir une école mal finie.

M. Mouhica reprend : car après, c'est trop compliqué de tout reprendre quand c'est occupé.

M. Savatier remarque qu'il faut lever les réserves quand il n'y a personne.

M. le Maire déclare : autant il y a eu des entreprises défaillantes, autant il y en a qui ont montré de la bonne volonté, qui ont continué à travailler alors qu'ils auraient pu ne pas travailler puisque ce n'était toujours pas hors d'eau, hors d'air, ils ont quand même avancé.

Mme Lacarra ajoute qu'en plus, il y a eu les vols et incivilités.

M. le Maire précise qu'il y a eu 5 cambriolages ou dégradations, ce qui fait qu'ils ont mis une alarme maintenant. Pendant quelques temps, ils avaient mis un vigile avec un chien, le temps d'installer une alarme digne de ce nom, et les frais seront à partager par les entreprises, la commune fera un geste aussi parce que sinon, ils ne s'en sortaient pas. Depuis qu'il y a cette alarme semble-t-il, il n'y a pas eu de détérioration. En revanche, il y a de plus en plus de dégradations dans le village, dans des bâtiments publics, comme les toilettes où il y a des arrachages de robinets, de poignées de portes et même une tentative de mettre le feu aux toilettes sur la place. Celles du Pont Romain sont régulièrement vandalisées, dégradées. Donc, se posera la question des caméras, si cela continue, lui avait pris position contre.

M. Mouhica intervient : on fera, on fera pas comme il l'avait dit ; mais clairement, à partir du moment où les villes et villages à côté font le nécessaire, forcément, s'il y a un sentiment de liberté dans le village voisin, ils en profitent. Mais ils peuvent le regarder, c'est le schéma partout. Pour revenir sur les chantiers, eux les grosses ardoises, ils les prennent en septembre-octobre, ils se font voler beaucoup de matériel, pour la simple raison, ils pensent que c'est l'arrivée du Père Noël qui invite au vol.

M. le Maire ajoute qu'il y a aussi les cambriolages chez les particuliers, dont lui-même, juste la semaine dernière.

Mme Laccara ajoute qu'une aire de jeu à Iturritxa a été également dégradée et volée.

M. le Maire regrette de ne plus retrouver l'Ascaïn d'il y a quelques années, où l'on pouvait partir toutes portes ouvertes.

M. Mouhica souligne que ce n'est pas faute de l'avoir dit.

Mme Narbais est d'avis que la vidéosurveillance n'arrange pas tout. Il y a des endroits où il y en a et il y a quand même des vols.

M. Mouhica estime qu'elle est dissuasive et que l'on n'est pas obligés d'en mettre partout. Il y a des points stratégiques, qu'ils regardent ce qu'il se passe à l'échelle nationale et surtout pas forcément dans les grandes villes, ils vont chercher dans les campagnes. C'est surtout dans les chantiers qu'il faut en mettre, il n'y a plus un chantier sans caméra aujourd'hui.

M. Jolimon remarque que c'est maintenant que cela arrive.

M. le Maire déclare qu'ils vont mettre en route le système de 'Vacances tranquilles', c'est-à-dire que lorsque vous partez en vacances, vous avertissez la mairie, et il y a une rotation dans la journée et dans la soirée, faite par la Police Municipale et la Gendarmerie qui sera avertie. Ce ne sera pas miraculeux mais c'est un petit quelque chose.

M. Mouhica annonce que pour cette délibération, ils s'abstiendront, car ils disent que le montant de 7,4 millions n'a pas changé, mais il faut se rappeler qu'en APD, ils étaient à 4,5 millions.

Mme Clavenad rectifie, c'était du HT, alors qu'ici c'est du TTC.

M. Jolimon ajoute que c'était du HT dans le cadre des appels d'offres, et qu'il s'agissait seulement des travaux, alors qu'ici il y a tout, les honoraires, etc...

Messieurs Isasa et Mouhica se souviennent qu'ils étaient à 6 millions, qu'ils ont pris 1,4 millions et qu'ils se souviennent du cahier des charges de l'architecte, c'était 3,5 millions. Ils sont passés à 4,5 millions et en TTC, ils étaient à 6.

M. le Maire déclare qu'ils auront une école qui sera dans la moyenne des écoles construites dernièrement, comme Arbonne, etc...

M. Mouhica n'est pas d'accord, en rajoutant le prix du terrain à 1,3 millions. Ils ne peuvent pas dire ça.

M. Jolimon précise qu'en construction, ils sont comme les autres.

M. Mouhica déclare qu'ils peuvent sortir les dossiers, les comptes-rendus, ce n'est pas possible. Ils ne peuvent pas dire ça.

M. Domangé observe que ce qu'ils peuvent dire c'est qu'ils ont un ratio qui n'est pas excessif, il est d'environ 2 900 €/m². Et s'ils parlent d'écoles qui ont été construites il y a peu de temps, comme Le Prissé qui était à 3 300 €. Donc ils ne sont pas catastrophiques là-dessus.

M. Mouhica souligne qu'en prenant les ratios, les écoles sous le même format se font à 4 millions de travaux. Ils le savent très bien.

M. le Maire demande : où ?

M. Jolimon se demande comment il peut dire cela.

M. Mouhica rappelle qu'entre le moment où ils ont démarré, qu'ils ont confirmé qu'il fallait démarrer, qu'ils étaient dans le budget, etc... et maintenant, ils disent : « on est bien »

M. Jolimon estime qu'ils ne sont pas bien dans les travaux mais l'architecte avait signé à 3,650 millions de travaux. Or, l'appel d'offres avait donné à 4,9 millions au début, ils ont fait une

négociation, ils sont arrivés à 4,7 millions. Que fallait-il faire ? Ils auraient pu déclarer l'appel d'offres infructueux, sauf qu'ils perdaient encore deux années, et ils s'aperçoivent que les prix n'ont pas baissé. Il y a eu cette augmentation de prix de 50 à 60 % par endroits depuis 2022, du fait aussi de la RE2020. Comment aurait-il fait, lui ? Ils auraient déclaré infructueux et ils seraient encore en train de faire les études aujourd'hui. Et ils n'auraient pas eu de meilleurs prix, ils auraient repoussé pour rien ! Tous les projets coutent de 30 à 50 % de plus.

M. Mouhica revient sur le choix du projet, de l'architecte, ce n'était pas son choix, ils savent pourquoi : quand on voit la structure, le bâtiment.

Mme Clavenad rappelle que cela avait été fait par un choix collégial, avec un COPIL, avec toutes les parties, elle-même n'avait pas choisi ce projet-là.

M. Jolimou rappelle aussi qu'il y avait un Jury avec 4 professionnels.

Mme Clavenad ajoute que l'essentiel c'est qu'ils aient une école pour les 50 années à venir et elle pense que l'éducation doit être prioritaire dans les années qui les attendent. Ils ont une école qu'ils attendent depuis 25 ans dans ce village. Maintenant, l'école est faite et en plus, ils ont trouvé les moyens de la financer de façon correcte et de ne pas endetter la commune sur 30 ans. Ils ont maintenu un niveau d'investissement courant correct, ils laisseront une école qui sera faite.

M. Mouhica remarque que ce qui a été mis là n'a pas été mis ailleurs. Le projet en lui-même est ce qu'il est, il ne lui plaît pas, il est bétonné, ils attendent qu'il soit fini. Tout ce qui est VRD, ce qui est en train d'être mis en place, c'est sujet à discussion, est-ce que ce sera bien fini ou pas, le terre-pierre etc...il attend de voir. Il attend de voir la finition du bâtiment lui-même, l'extérieur, les finitions... Après, derrière, ils parlent argent, d'accord, 7,4 millions, il est désolé, on ne voit jamais un tel montant pour la catégorie de classes qu'ils ont. En plus, il voit la courbe des élèves qui diminue, il a vu les prévisions jusqu'en 2028, ils vont descendre.

M. Domangé précise que la baisse est de 6 % mais ce sont des prévisions qui sont faites 'comme ça', ils ne peuvent pas savoir, il y a des logements sociaux qui vont arriver et cela va apporter des élèves.

M. Mouhica tient juste à dire que le projet a été fait, il est là, faramineux, il faut bien le finir, mais il est très inquiet sur les 7,4 millions à venir, il pense que cela va encore augmenter et il trouve qu'ils sont bien bien au-delà d'un budget d'une école de cette taille.

La délibération est adoptée par 15 voix pour et 5 abstentions (Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER, Bénédicte LUBERRIAGA, Didier ISASA, Jean Pierre MOUHICA)

2025-61 Décision modificative n°3 du Budget Principal 2025 Commune/20252ko Orokorra Buxetaren 3. erabaki moldatzailea

Arrivée de M. Frédéric CARRICABURU.

Mme Clavenad informe que certains chapitres du Budget Principal de la commune nécessitent que les crédits ouverts soient réajustés, notamment en section de fonctionnement.

A ce titre, il convient de modifier quelques imputations comptables qui avaient été votées lors de l'adoption du budget primitif 2025 Principal de la Commune le 23 avril 2025.

Il est nécessaire d'ajuster les crédits en section de fonctionnement et d'investissement suivants :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)-Fonction-Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
2152 (040) : Installations de voirie - 01	3 500,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement - 01	-3 500,00
2152 (21) : Installations de voirie - 845 - 12	16 250,00	2188 (040) : Autres immobilisations corporelles - 01	7 000,00
2152 (21) : Installations de voirie - 020 - 87	-22 250,00		
21535 (21) : Réseaux de transmission - 814 - 11	-14 000,00		
21538 (21) : Autres réseaux - 814 - 11	20 000,00		
Total dépenses :	3 500,00	Total recettes :	3 500,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)-Fonction-Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement - 01	-3 500,00	722 (042) : Immobilisations corporelles - 01	3 500,00
60623 (011) : Alimentation - 2121	20 000,00	7332 (73) : Taxe additionnelle aux droits de mutation - 020	64 300,00
60623 (011) : Alimentation - 2122	6 000,00		
60623 (011) : Alimentation - 2123	4 500,00		
60623 (011) : Alimentation - 331	1 500,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement - 020	4 000,00		
6064 (011) : Fournitures ADMI - 020	-4 000,00		
61358 (011) : Autres - 020	13 500,00		
61521 (011) : Terrains - 322	4 500,00		
615228 (011) : Autres bâtiments - 020	7 500,00		
61551 (011) : Matériel roulant - 020	4 800,00		
6811(042) : Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles - 01	7 000,00		

73928 (014) : Autres prélèvements pour reversements de fiscalité - 020	2 000,00		
Total dépenses :	67 800,00	Total recettes :	67 800,00
Total général dépenses	71 300,00	Total général recettes	71 300,00

La délibération est adoptée par 15 voix pour et 6 abstentions (Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER, Frédéric CARRICABURU, Bénédicte LUBERRIAGA, Didier ISASA, Jean Pierre MOUHICA)

2025-62 Décision modificative n°1 du Budget Annexe Zubiondo 2025 /2025eko Zubiondo Eranskin Buxetaren 1. erabaki moldatzailea

Mme Clavenad informe que certains chapitres du Budget Annexe Zubiondo nécessitent que les crédits ouverts soient réajustés. En effet, en dépenses, il convient d'ouvrir des crédits pour permettre le paiement de factures d'énergie du bâtiment que le fournisseur d'énergie n'avait pas adressées à la commune depuis plusieurs années et en recettes, afin de permettre l'encaissement des loyers qui ont été finalement recouvrés auprès d'un des locataires après intervention d'une décision de justice. A ce titre, il convient de modifier les imputations comptables en section de fonctionnement suivantes qui avaient été votées lors de l'adoption du Budget Annexe Zubiondo 2025 le 23 avril 2025 :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Fonction</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction</i>	<i>Montant</i>
21351 (21) : Bâtiments publics - 020	-4 395,82	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement - 01	-4 395,82
Total dépenses :	-4 395,82	Total recettes :	-4 395,82
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Fonction</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement - 01	-4 395,82		
60612 (011) : Energie - Electricité - 020	14 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments - 020	-1 000,00		
6541 (65) : Créances admises en non-valeur - 020	-8 604,18		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total général dépenses	-4 395,82	Total général recettes	-4 395,82

La délibération est adoptée par 15 voix pour et 6 abstentions (Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER, Frédéric CARRICABURU, Bénédicte LUBERRIAGA, Didier ISASA, Jean Pierre MOUHICA)

2025-63 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : promotion interne / Herriko langileen lanpostuen aldaketak : barne mailaz goratzea

M. le Maire rapporte que plusieurs agents de la commune remplissent les conditions personnelles pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade au titre de la promotion interne en 2025.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est donc proposé la modification du tableau des effectifs suivantes :

Services Techniques :

Création à partir du 1^{er} janvier 2026 d'un poste d'Agent de Maitrise à temps plein (ancien grade occupé : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe). Fonctions occupées : agent électricien de la commune.

Service des écoles :

Création à partir du 1^{er} janvier 2026 d'un d'Agent de Maitrise à temps non complet à raison de 25H par semaine (ancien grade occupé : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe). Fonctions occupées : agent en charge de l'entretien des bâtiments et du service de restauration scolaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2025-64 Ouverture des crédits d'investissement 2026/2026ko inbertsio kredituen idekitzearen baimena

Mme Clavenad rappelle que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget (en l'occurrence celui de 2026), le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour des acquisitions ou des travaux qui doivent débiter avant l'adoption du budget primitif 2026, de la manière suivante :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :

Article 20422 – Bâtiments et installations : 84 000 €/4 = 21 000,00 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : total général : 1 470 049,76 €/4 = 418 012,45 €

Article 2118 - Autres terrains : 110 592 € / 4 = 27 648 €

Article 2128 - Autres agencement et aménagements : 108 520,46 € / 4 = 27 130,12 €

Article 21311 - Bâtiments administratifs : 11 000 €/4 = 2 750,00 €

Article 21312 - Bâtiments scolaires : 5 000 € / 4 = 1 250,00 €

Article 21318 - Autres bâtiments publics : 359 222 € /4 = 55 463,50 €

Article 2138 - Autres constructions : 41 711,00 € / 4 = 10 427,75 €

Article 2151 - Installations de voirie : 146 443,64 € /4 = 36 610,91 €

Article 2152 - Installations de voirie : 506 132,00 € /4 = 126 533,00 €

Article 21538 - Eclairage Public : 23 357,49 € /4 = 5 839,37 €

Article 21568 - Autre mat et outil d'incendie et de défense civile : 63 100,00 € /4 = 15 775,00 €

Article 21828 – autres matériels de transport : 12 136,00 €/4 = 3 034,00€

Article 2188 - Autres immobilisations corporelles : 84 835,20 €/4 = 21 208,80 €

La délibération est adoptée par 15 voix pour et 6 abstentions (Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER, Frédéric CARRICABURU, Bénédicte LUBERRIAGA, Didier ISASA, Jean Pierre MOUHICA)

2025-65 Participation KORRIKA 24^{ème} édition –2026 / 24garren KORRIKAN parte hartzea - 2026

M. le Maire informe qu'en 2026 aura lieu la 24^{ème} édition de la Korrika. Il s'agit d'une course relais organisée par AEK dans le but de soutenir la langue basque, manifestation à laquelle la Commune d'Ascaïn participe lors de chaque édition.

Elle aura pour devise « Euskara gara » (« Nous sommes la langue basque »). Cette nouvelle édition se déroulera du 19 au 29 mars et partira de Tardets (Atharratze), en Soule, pour arriver à Bilbao (Bilbo) où le « message secret » contenu dans le témoin sera lu au public.

Il est proposé de verser une subvention de 400 € pour la 24^{ème} Korrika en soutien à l'Euskara, montant correspondant à l'achat d'un kilomètre. Les crédits correspondants sont ouverts à l'article 65748 du budget primitif de 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2025-66 Diagnostic pastoral : approbation de la feuille de route / Mendi diagnostika : bide orriaren onarpena

M. Peyreblanque rappelle qu'ils avaient vu en commission le compte rendu de l'étude qui a été mené par EHLG sur le diagnostic pastoral, qui est un diagnostic commun avec les communes du Pays Basque Sud et Nord. Cette étude a duré de juillet 2023 à l'automne 2024, et il y a eu tout un tas d'études sur l'évolution du territoire, sur la ressource fourragère, les bâtiments et les parcs de contention, sur leur état, sur les nécessités de les mettre plus loin, de les améliorer, d'en proposer d'autres. A l'issue de ce diagnostic, EHLG a proposé une feuille de route avec des propositions concrètes pour améliorer cette vie pastorale.

La synthèse du diagnostic pastoral réalisé sur le territoire de Gure Mendia, dont fait partie la commune d'Ascaïn, a été présentée en 2025 aux élus.

Cette synthèse s'appuie sur l'étude sollicitée par les communes de Gure Mendia et menée par Euskal Herriko Laborantxa Ganbara, qui a permis d'établir un état des lieux de l'activité pastorale. Une série de réunions sectorielles avec les élus et éleveurs est venue compléter ce diagnostic.

Des propositions ont été formulées en réponse aux cinq enjeux suivants :

- améliorer la gestion collective,
- favoriser la cohabitation des activités,
- gérer l'ouverture du milieu,
- réaliser des travaux pour améliorer les conditions de travail,
- aménager et protéger la forêt.

À partir de ces échanges, une feuille de route spécifique a été élaborée pour proposition à chaque commune.

Cette feuille de route s'accompagne d'un diaporama de synthèse, d'un compte rendu des réunions par secteur et de la liste des structures compétentes pour poursuivre un accompagnement de la commune.

Ces documents doivent désormais être discutés au sein des conseils municipaux afin, le cas échéant, de les compléter, de hiérarchiser les actions proposées et de définir un plan d'actions opérationnel.

Pour Ascaïn, la feuille de route prévoit les actions suivantes :

Enjeu	Problématique	Actions	Secteurs concernés	Comment faire ?
Améliorer la gestion collective	Besoin de règles partagées de gestion pastorale	Rédiger un règlement pastoral à l'échelle du secteur avec Sare et St Pée/Nivelle	Suhamendi	Accompagnement par la Cellule pastorale
Cohabitation des activités	Pas d'action spécifique évoquée			
Gérer l'ouverture du milieu	Cohabitation entre usagers du massif, risques liés à l'écobuage	Mettre en place une commission locale d'écobuage en lien avec la Chambre d'agriculture et le SDIS	Transversal	Se rapprocher du schéma départemental d'écobuage (contact chambre d'agriculture)
	Éviter l'embroussaillage du massif (risque incendie)	Créer un pare-feu en limite avec Urrugne	Larrun	Faire le lien avec le SDIS et l'ONF pour préciser la faisabilité du pare feu
		Entretien le secteur incendié en 2021 par une ouverture en bandes	Larrun	Maintien des zones de broyages mécaniques / Réfléchir à la mise en place d'une commission locale d'écobuage en contactant la chambre d'agriculture en lien avec le SDIS pour articuler avec le brûlage dirigé
		Organiser un chantier de brûlage d'ouverture	Larrun au-dessus des carrières, Suhamendi	
		Continuer les broyages dans le secteur au-dessus des carrières	Larrun	
Réaliser des travaux pour améliorer les conditions de travail	Desserte en eau insuffisante	Créer 3 abreuvoirs et 2 réservoirs	Larrun	Financement possible par les AAP pasto de la Région Accompagnement possible par EHLG ou cellule pastorale Poctefa
	Manque d'équipements de contention	Créer et/ou réhabiliter des parcs de contention existants	Larrun	

Aménager et protéger la forêt	Conserver des zones forestières servant d'abris pour le bétail	Travailler avec l'ONF dans le cadre du plan d'aménagement forestier	Larrun, Suhalmendi	
	Protéger la forêt de Sare contre les incendies	Étudier la faisabilité d'une plantation en continuité de la forêt de Sare	Suhalmendi	A travailler avec l'ONF

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la feuille de route proposée concernant Ascain et issue des travaux menés en partenariat avec EHLG, Gure Mendia, les communes et les éleveurs.

Discussion :

M. Savatier a une question sur la préconisation de faire des écobuages sur la Rhune côté Azkaine. C'est un document concernant le pastoralisme mais il voulait s'assurer que, dans cette mise en œuvre, il y avait bien la prise en compte des enjeux Natura 2000 et aussi la question de l'éducation sanitaire, puisque l'on sait que quand on fait de l'écobuage, il y a la qualité de l'air qui se dégrade.

M. Peyreblanque déclare que plusieurs réponses sont possibles : d'abord, est-ce qu'écobuage et environnement s'opposent ? C'est encore à discuter. Il y a par exemple Dominique Cunchinabe, qui est un écologue réputé, qui dit que laisser le milieu se fermer, finalement altère toute la ressource riche, etc...c'est dur de conjuguer les deux. Si on n'entretient pas toute l'herbe étouffée par les ajoncs, les épines et les ronces, puis si on brûle tout, on détruit aussi. En fait, la préconisation, s'il y a des feux pastoraux, c'est très normé, ce sont des petits secteurs. A Ascain, ils n'en n'ont pas fait depuis des années. Lui-même n'est pas 'fou amoureux' de feu pastoral, simplement lorsque c'est fait intelligemment, dans des endroits inaccessibles. Là, ils ont 45 hectares de broyage qui sont programmés, avant, c'étaient 30 hectares. Ascain est la commune qui broie le plus, proportionnellement. Il faut réserver les feux pastoraux que dans des endroits inaccessibles et quand il y a un intérêt de protéger la ressource floristique. Il ne faut pas écobuer pour écobuer, mais il faut surtout qu'il y ait un chargement en bêtes derrière. S'il n'y a pas de bêtes qui viennent pacager, en gros cela sert à brûler, et il est d'accord avec M. Cunchinabe là-dessus. En revanche, quand c'est bien fait, le feu va traverser l'endroit sans s'arrêter s'il n'y a pas trop de biomasse et du coup il y aura beaucoup moins de dégagement de particules fines. Donc, bien sûr que cela a été pris en compte et c'est essentiel.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea

Délégation n° 26 (demande de subvention)

Attribution d'une subvention de soit 11 935,50 €, soit 30 %, de la part du Département 64 pour le « Plan Simple de Gestion 2023-2027 des Espaces Naturels Sensibles des Barthes de la Nivelle ».

Délégation n°3 (procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget)

Signature d'un contrat de prêt avec le Crédit Agricole

Capital emprunté : 1 500 000 €

Périodicité de remboursement : trimestrielle

Remboursement sur 20 ans

Taux applicable : Taux fixe de 3,68 %

Amortissement à capital constant

Frais de dossier – commissions : 800 €

Délégation n° 15 (avis du Maire pour non-préemption) :

Date dépôt	Surface / Bien	Prix	Lieu	Zonage
05/11/2025	Maison 160m ² sur terrain 1 301 m ²	750 000 €	Larrungo Bordak	UD
20/11/2025	Maison divisée en 2 logements	384 000 €	Errotenea	UC
20/11/2025	Maison 101 m ² sur terrain 716 m ²	460 000 € + 23 000€	Xara Baita	UC
20/11/2025	Maison sur terrain 1 215 m ²	100 000 €	Xinxurrenia	UC
21/11/2025	Maison 59 m ²	420 000 €	Xorroeta	Uca
24/11/2025	Maison (3 appts) sur terrain 3 386 m ²	850 000 €	Chemin Tankos	UD
26/11/2025	Maison 83 m ² sur terrain 2 338 m ²	425 000 €	Impasse Esnaur	UD
27/11/2025	Appartement 92 m ²	330 000 €	Rue E. Fourneau	UB
27/11/2025	Appartement 50 m ²	190 000 €	Rue E. Fourneau	UB

Délégation n° 16 (ester en justice ou défendre la commune devant les juridictions administratives ou judiciaires)

Recours en annulation intenté par les riverains Mr et Mme Dominique OZCARIZ et Mr et Mme Etienne ITURRIA et M. Christophe PERRIER, devant le Tribunal Administratif de Pau contre le permis de construire 640652500005 délivré par la Commune le 19 juin 2025 à la SA VINCI IMMOBILIER GRAND OUEST (terrains Ansolua). Affaire confiée à l'avocat Maître Pierre Cambot.

Informations diverses :

Avant de terminer la séance, M. le Maire souhaite faire un point d'information sur Adina et passe la parole à Mme Lacarra qui explique :

« Cet après-midi, c'était le Noël à Adina. Cela a été un très bel après-midi récréatif, avec 43 des 48 résidents et leurs familles ; c'est la première fois qu'il y avait une belle ambiance comme ça, car ils ont travaillé toute l'année sur les difficultés de gestion d'Adina, et hier ils ont reçu une très bonne nouvelle, avec une aide de l'ARS de 200 000 €, qui est importante, par rapport aux établissements en difficulté comme Adina, car ils ne sont pas les seuls évidemment. Donc, aujourd'hui, vraiment,

l'ambiance était à la joie. Le nouvel exploitant qui est HECIA AQUITAINE travaille de concert avec la directrice et déjà beaucoup de points ont été évoqués à l'ARS sur les efforts qui seront faits en réduction des dépenses et en amélioration des recettes. C'est cela qui a valu l'octroi de cette subvention de 200 000 €. Adina semble en bonne voie actuellement et beaucoup de résidents avec qui elle a échangé soulignent la bonne humeur qui règne à Adina, du personnel souriant. C'est vrai que c'est une petite entité, qui n'est pas forcément très rentable, mais ça permet d'avoir une qualité de vie qui est reconnue. C'était la première fois qu'elle entendait cet après-midi ce genre de réflexion. »

Mme Clavenad remarque que les gros établissements ne sont pas forcément plus rentables, ils ont des pertes plus grosses, c'est tout.

Mme Lacarra souhaite apporter une seconde information totalement différente, c'est par rapport au SCOT : « c'est le Schéma de Cohérence Territorial du Pays Basque et du Seignanx. Jusqu'à la naissance de l'Agglo, il n'y avait un SCOT que sur les communes du sud Pays Basque et les communes du littoral, cela faisait environ 44 communes et, à partir de 2017, il y a eu une nouvelle marche en avant pour réaliser un SCOT à l'échelle des 158 communes du Pays Basque et des 8 communes du Seignanx. Le Seignanx est raccordé pour beaucoup de choses au Pays Basque. Ils ont travaillé 7 ans en commençant le 11 décembre 2018 et ils ont approuvé le SCOT jeudi dernier. Elle ne voulait pas que les élus le sachent par les médias. C'est un gros travail qui a été fait, qui donne toutes les orientations qu'on souhaite pour ce territoire qui implique donc une mise en place après dans les PLUI, donc les 5 PLUI qui vont couvrir le Pays Basque, sachant que le nôtre, le Labourd Ouest, est le plus en retard, en raison des grosses agglomérations. Les 3 PLUI du Pays Basque intérieur sont en fin d'enquête publique et seront opposables en 2026 mais il est vrai que là-bas, il y avait 95 communes qui n'avaient pas de carte communale ou de PLU. Ça a été une aventure très longue, très passionnante, ils avaient des réunions tous les mois, des ateliers, des séminaires. Les élus de Biarritz ont appris qu'il y avait un Pays Basque intérieur. Il y a eu un hommage hier soir d'un élu souletin qui a dit : « jamais je n'aurais pensé pouvoir travailler avec une adjointe de la Commune de Biarritz ». Cela a été vraiment de grands moments de témoignages lors de cette réunion, car ils ont appris à se connaître et ils ont donc l'orientation majeure, c'est que la nouvelle population qui arrive sera orientée, non plus sur la côte qui est beaucoup trop saturée, mais vers le Pays Basque intérieur qui est demandeur, avec des infrastructures qui sont équivalentes ou supérieures aux nôtres. C'était juste pour informer que le SCOT avait été approuvé jeudi dernier et qu'il induira sur les PLUI à venir. »

M. Savatier demande s'il y a un calendrier prévisionnel pour notre PLUI.

Mme Lacarra précise qu'il y a du retard car le Préfet avait dit qu'il fallait faire un PLUI sur les 158 communes, donc inutile de dire que mutualiser sur les 158 communes les zones constructibles, les zones d'activités, les zones naturelles, c'est infaisable. Donc, ils avaient obtenu l'autorisation de faire 5 PLUI, avec certains secteurs qui ont 44 communes. Mais, c'était à titre dérogatoire, et pour ça, il faut finir dans un an, sinon le Préfet peut dire que le planning n'a pas été respecté et on revient à 158. Il faut donc y arriver, mais c'est du 'boulot'.

M. le Maire ajoute que le PLUI concernant Ascain, le Labourd Ouest, compte 24 communes.

Mme Lacarra confirme, mais avec de grosses communes. Ensuite, il y a le Labourd Est, qui est ce qu'ils appelaient avant 'l'entre-côte', donc le rétro-littoral, avec pas mal de communes aussi qui ont des problématiques diverses et variées.

M. le Maire précise qu'il n'y aura plus de PLU communaux, mais un PLUI, ce sera un sacré travail.

M. Taberna souligne surtout que le PLU d'Ascain ne correspondra pas au PLUI, il faudra s'accorder, sur la constructibilité des terrains, etc...

Mme Lacarra ajoute qu'avec la Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), on diminue drastiquement les zones constructibles.

M. Taberna en convient mais si le PLU d'Ascain ne correspond pas au PLUI, comment et où les habitants vont voir le PLUI sur la commune ?

Mme Lacarra précise qu'il y aura de la concertation, des réunions publiques.

M. Taberna déclare qu'il faudra avertir les habitants qu'il y aura le PLUI qui décidera du devenir de leur terrain. Comment ils s'intéressent, faire en sorte de les informer ?

M. le Maire estime que c'est important, ils pourront venir en mairie s'informer au fil des évolutions mais ils n'en sont pas encore à la parcelle. Mais cela arrivera, ensuite il y aura l'enquête publique, etc... comme tout propriétaire de terrain, il faut se tenir au courant car il peut y avoir des surprises. Ce PLUI devait initialement être validé à la fin du mandat...

Mme Lacarra précise que c'est essentiellement dû au conflit entre 3 communes, Bayonne, Anglet et Biarritz, évidemment. Anglet est la seule commune à avoir voté contre le SCOT parce qu'ils estiment qu'ils sont plus défavorisés par rapport à leurs 2 voisins Bayonne et Biarritz, ce sont eux qui ont le foncier le plus important. Ils se sont exprimés dans ce sens mais ils n'ont pas le pouvoir de veto.

M. Carricaburu : kontseiluaren deialdiri buruz, arrazoinak izan behar dira bainan azken mementuan deituak izan gira kontseilurat. Juste une petite remarque par rapport au conseil de ce jour, ils ont été prévenus au dernier moment, à savoir presque une semaine avant, c'est compliqué à s'organiser, 15 jours cela aurait été mieux.

Monsieur le Maire précise qu'il y avait des délibérations à prendre, en particulier sur la programmation pour l'école.

M. Savatier en convient mais cela n'empêchait pas de communiquer la date avant.

M. le Maire remercie l'assistance et clôt la séance à 19H50.